



DEBAT d'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019
Article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Débat préalable au vote du Budget Primitif 2019

Préfecture de la Région Guadeloupe

10 DEC. 2018

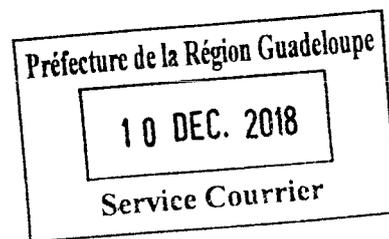
Service Courrier

RAPPEL JURIDIQUE

Dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires est présenté, dans les conditions fixées par le règlement intérieur, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, suivant l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) (et à la loi ATR - art. 11).

Par une délibération spécifique, il est pris acte de la tenue du débat, mais également de l'existence du rapport sur la base duquel celui-ci se tient. Dans le cas contraire, la délibération sur le budget sera entachée d'illégalité et entraînera l'annulation du budget.

Le comité syndical est ainsi informé sur la situation financière de la collectivité, mais aussi peut discuter sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2019.



CONTEXTE ECONOMIQUE

Le débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2019 du Syndicat Mixte des Transports se déroule dans le même contexte que ces dernières années :

- Les ressources venant de l'Etat ne sont toujours pas en augmentation du fait de la nécessité de maîtriser les dépenses publiques ;
- La loi de finances pour l'exercice 2016 a relevé le seuil des salariés des entreprises redevables au Versement Mobilité. Elles sont assujetties lorsqu'elles emploient au moins 11 salariés (article L2531-2 du CGCT).

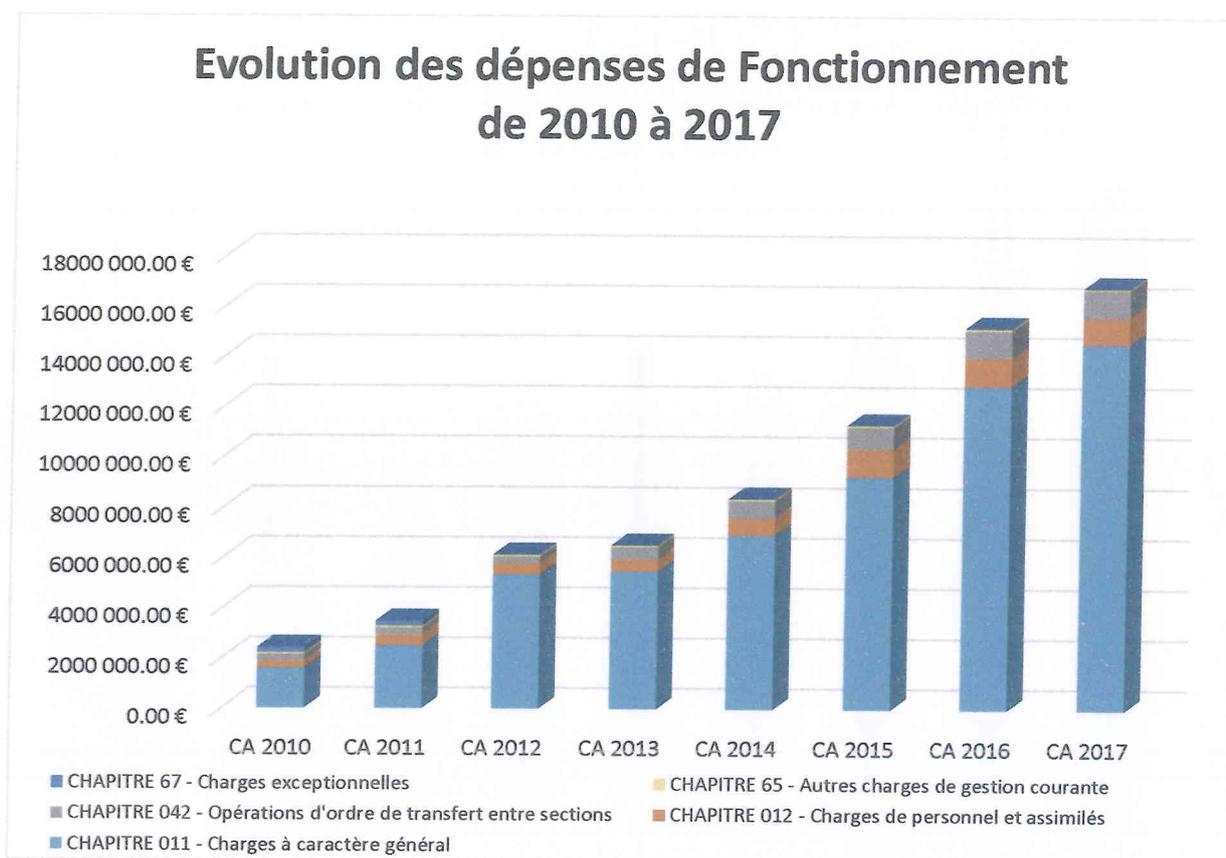
Le contrôle optimal des dépenses reste toujours la priorité du Syndicat Mixte des Transports.

ANALYSE RETROSPECTIVE

Section de Fonctionnement

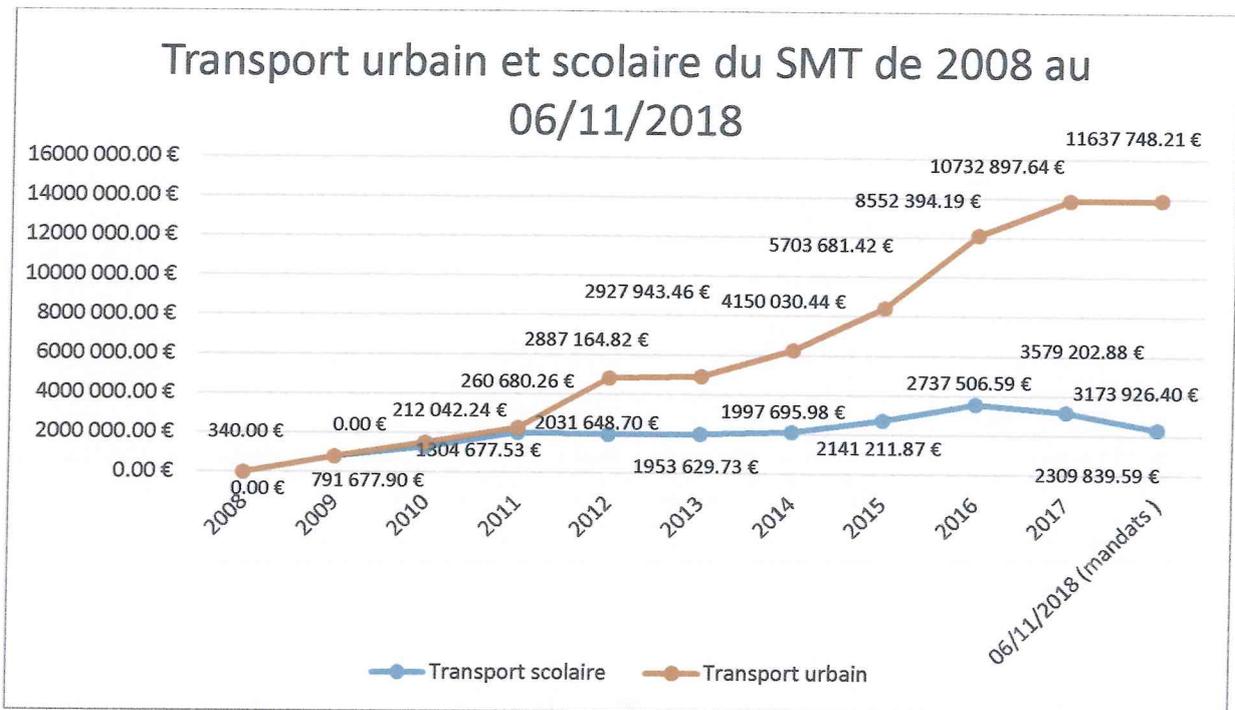
L'évolution des **dépenses** de Fonctionnement du Syndicat Mixte des Transports, par chapitre ces 8 dernières années, se présente de la manière suivante :

Fut ajouté parmi les dépenses, le démarrage du marché de transport urbain sur le territoire de la Communauté de la Riviera du Levant.

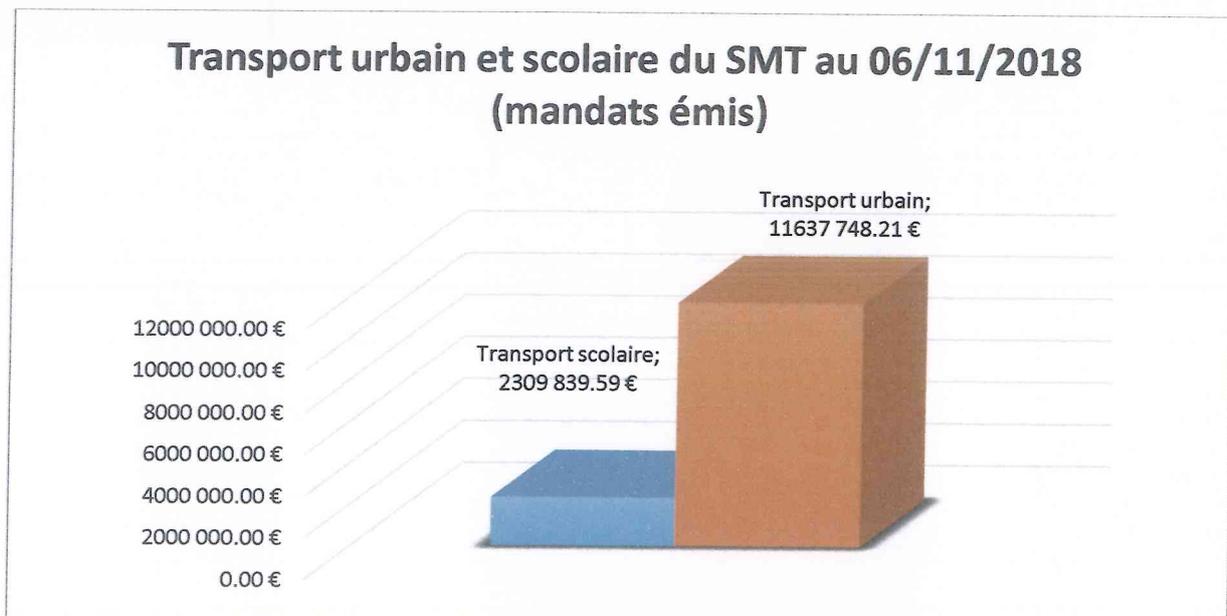


Préfecture de la Région Guadeloupe
10 DEC. 2018
Service Courrier

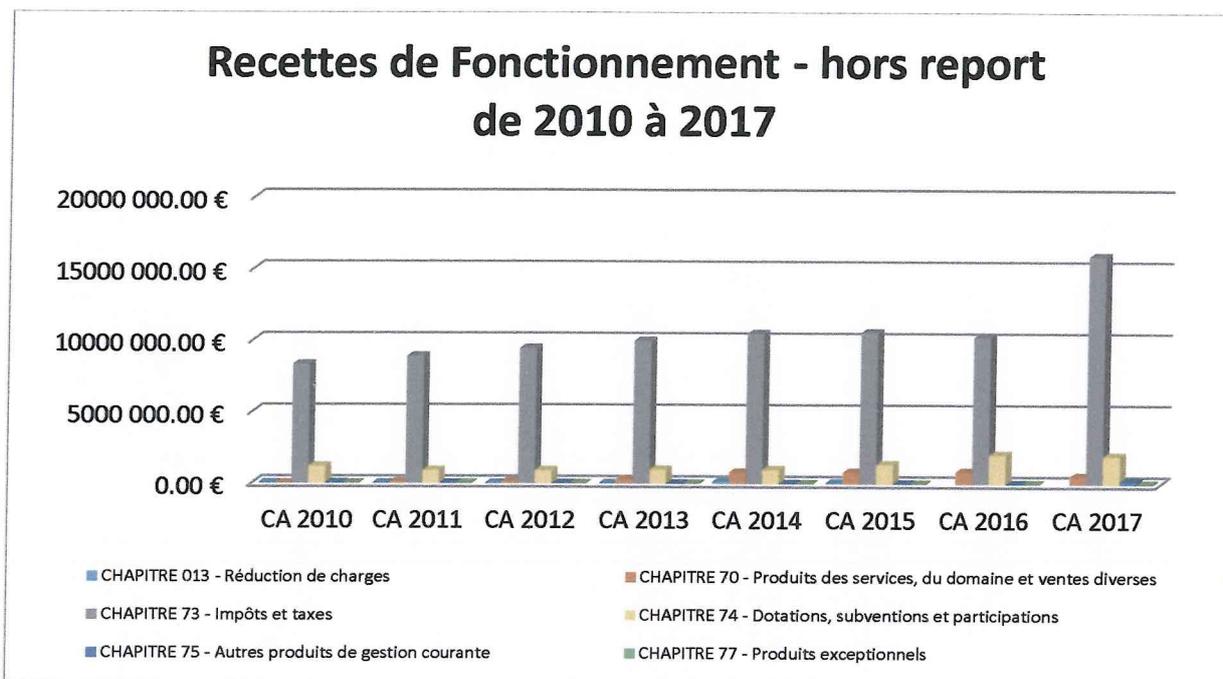
Les dépenses effectuées pour le transport urbain et scolaire de 2008 au 06/11/2018 (restant 2 mois d'exécution) se présentent comme suit :



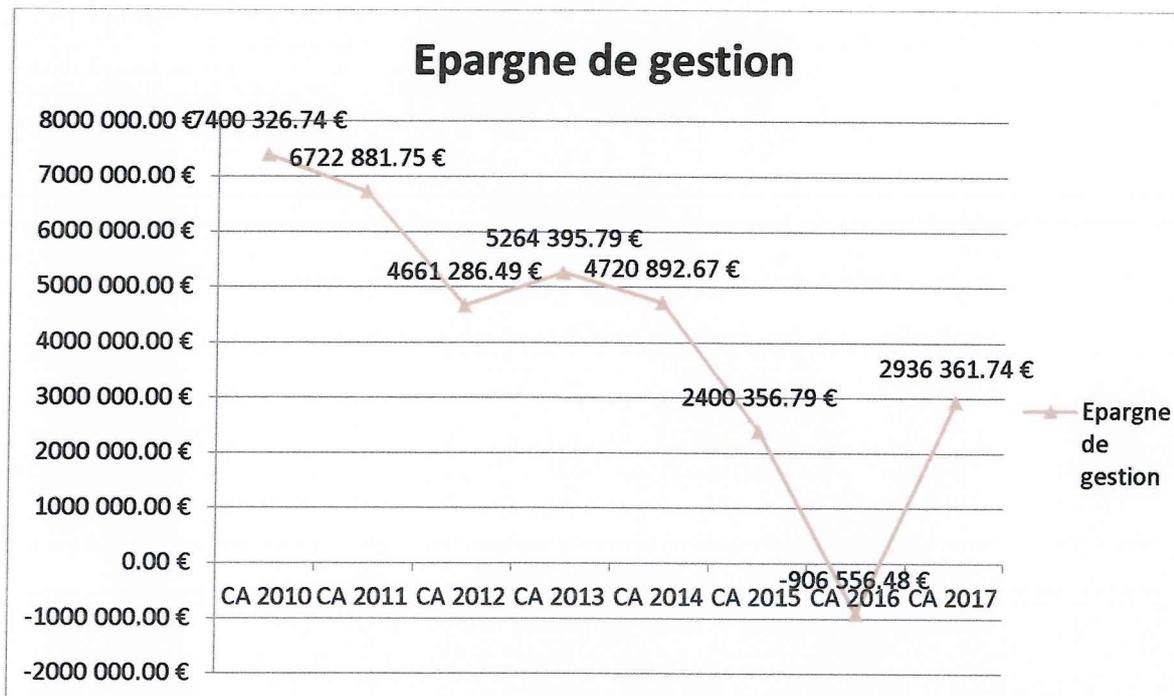
Les mandats émis au 06/11/2018 avoisinent les montants suivants :



Les **ressources** (hors report) du Syndicat Mixte des Transports de ces 8 dernières années se présentent de la manière suivante :



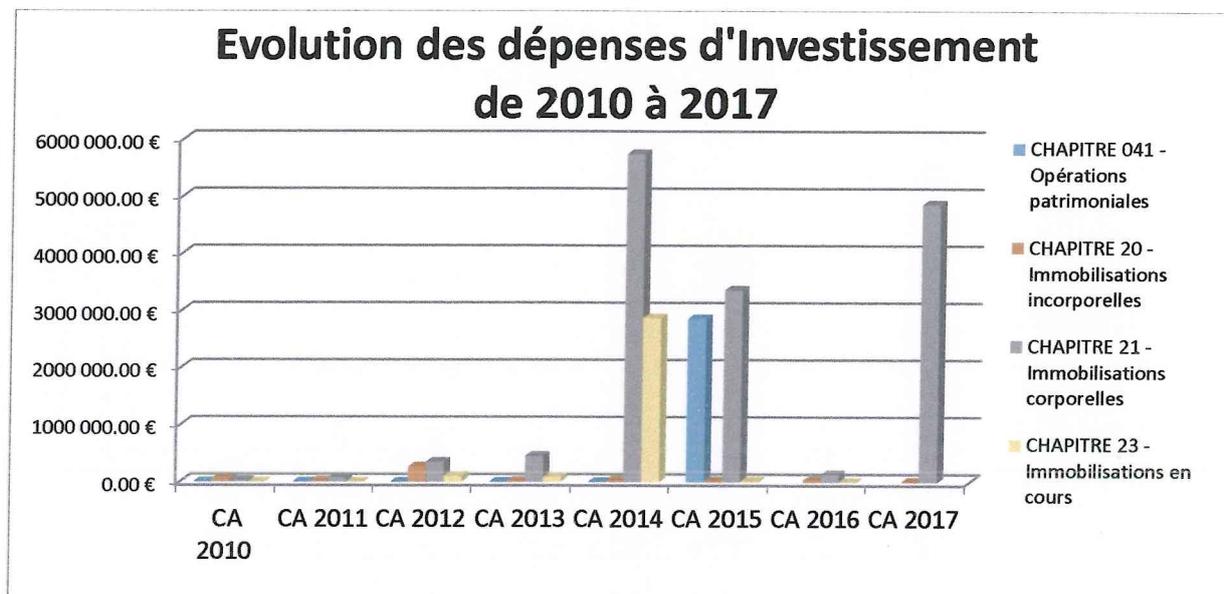
L'épargne de gestion (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement) qui a permis de financer l'investissement durant toutes ces années a évolué comme suit :



La priorité est toujours une gestion et un contrôle optimaux des dépenses.

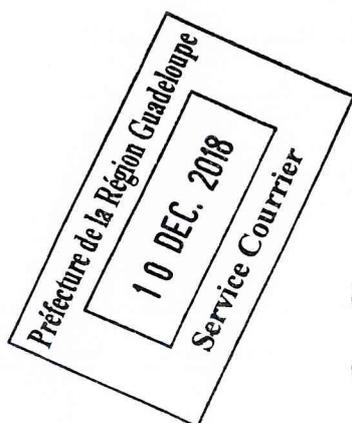
Section d'Investissement

Ces 8 dernières années l'évolution des **dépenses** en Investissement est la suivante :



L'année 2018 a été marquée par les actions suivantes :

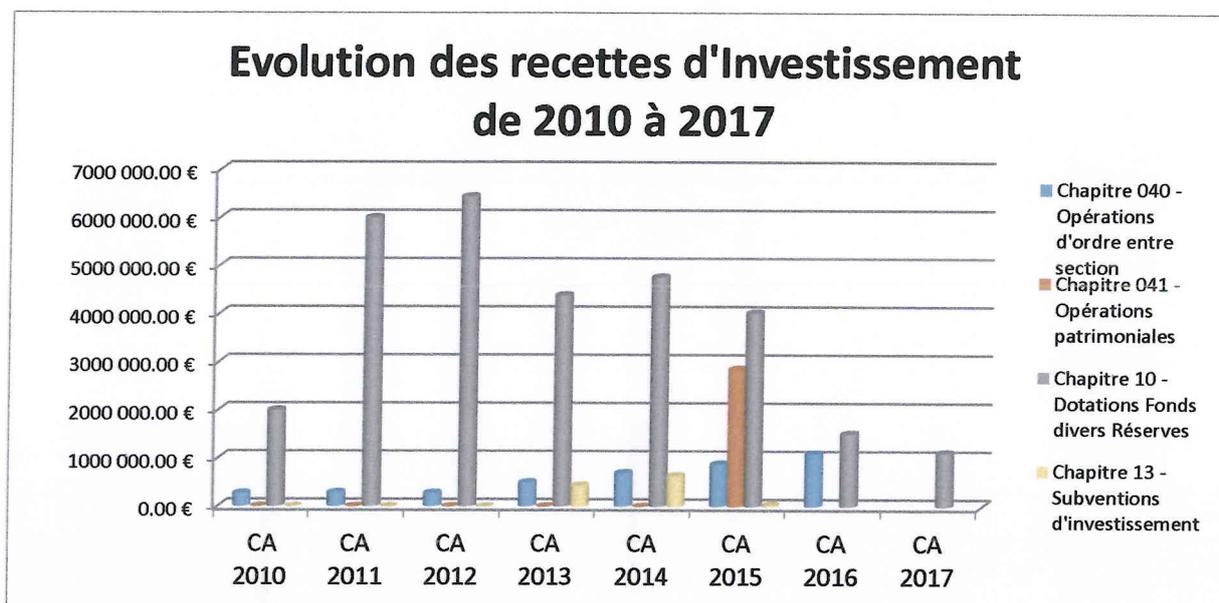
1. La poursuite de l'identification des bus urbains et scolaires
2. La poursuite de l'application du Schéma Directeur d'Accessibilité
3. La poursuite de l'adhésion à la Centrale d'Achat du Transport Public
4. La poursuite de la révision du PDU sur l'interopérabilité
5. La poursuite de l'adhésion à l'association AGIR pour un accompagnement technique efficace dans les dossiers en cours
6. La poursuite de l'organisation du transport scolaire sur le nouveau périmètre du Syndicat Mixte des Transports via les différents contrôles sur tout le territoire grâce à l'utilisation des smartphones
7. La poursuite du marché de transport urbain sur le territoire de la Désirade (territoire de la Communauté d'agglomération de la RIVIERA DU LEVANT)
8. La poursuite de l'inscription en ligne du transport scolaire – digitalisation des lignes de transport scolaire
9. La poursuite du lancement de la rentrée scolaire numérique avec la carte sans contact pour une durée de 3 ans du scolaire billettique et du SIV sur smartphone



10. Le démarrage du marché public du service de transport urbain sur le territoire de la Communauté d'agglomération de la RIVIERA DU LEVANT (Saint-François, Sainte-Anne)

La satisfaction des besoins de chaque commune se situant dans le nouveau périmètre du Syndicat Mixte des Transports est toujours priorisé.

L'évolution des **recettes** (hors report) de la section d'investissement durant les 8 dernières années est présentée comme suit :



L'endettement

Le Syndicat Mixte des Transports n'est pas concerné par l'endettement.

PROJETS DE L'EXERCICE 2019

Les grandes lignes de dépenses prévues pour l'année 2019 sont proposées lors de ce Débat d'Orientation Budgétaire

Les principales ressources du Syndicat Mixte des Transports sont :

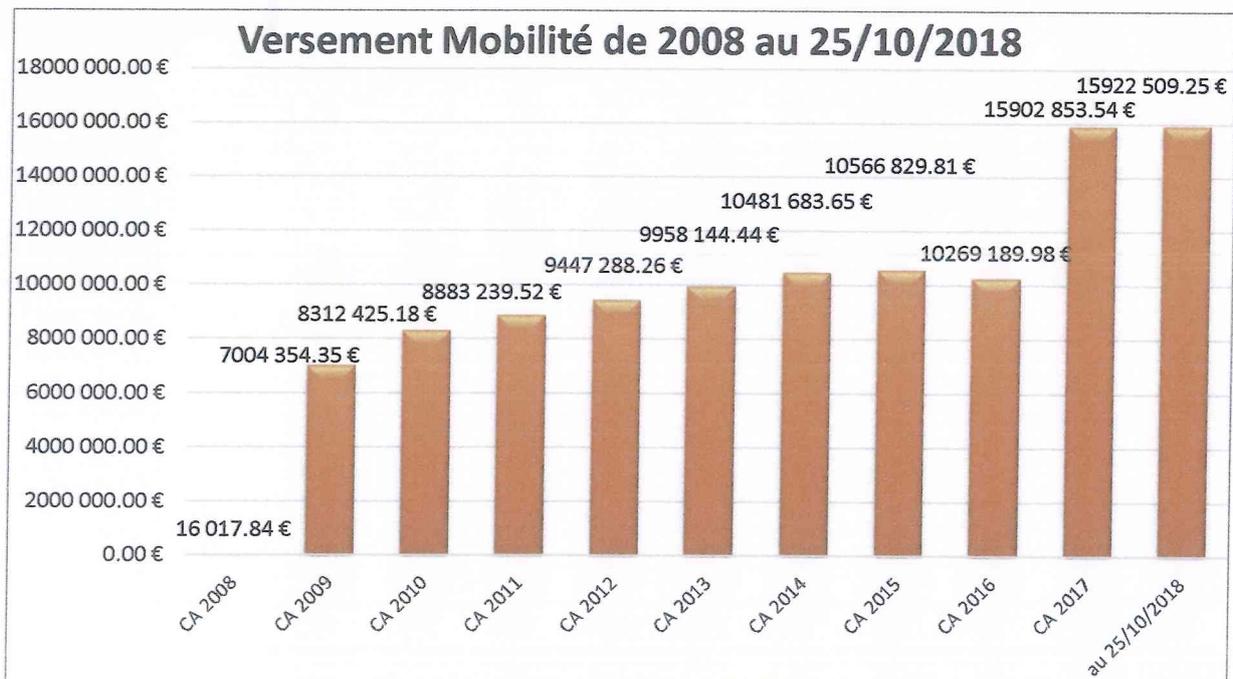
- ❖ Le Versement Mobilité ;
- ❖ La DGD (Dotation Générale de Décentralisation) ;
- ❖ La participation des collectivités membres

Le Versement Mobilité, qui a pour but de financer le transport public et la mobilité durable, est lié à la conjoncture économique. C'est notre principale source de recette.

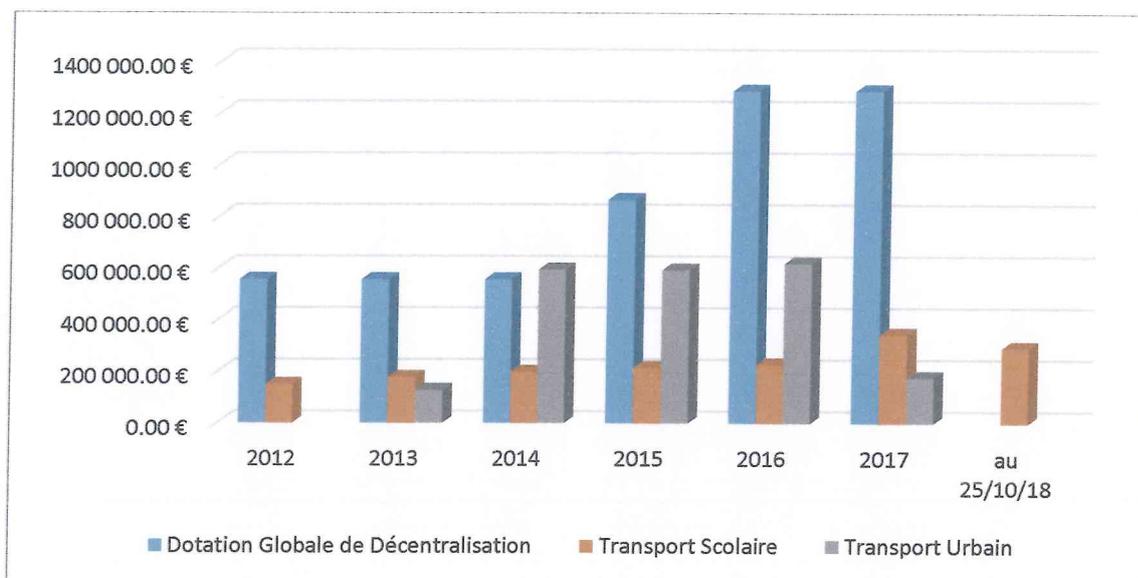
L'article 15 de la Loi de finances 2016 a relevé le seuil des entreprises redevables. Elles sont assujetties lorsqu'elles emploient au moins 11 salariés (article L2531-2 du CGCT).

La perception du Versement Mobilité pour les entreprises de l'ensemble du périmètre du Syndicat Mixte des Transports est effective depuis 2017. Son taux est de 1,5% depuis le 1^{er} juillet 2017.

L'évolution du Versement Mobilité depuis la création du Syndicat Mixte des Transports est présentée ainsi :



Les autres ressources (hors la participation des collectivités membres et le Versement Mobilité) du Syndicat Mixte des Transports se ventilent de la manière suivante :



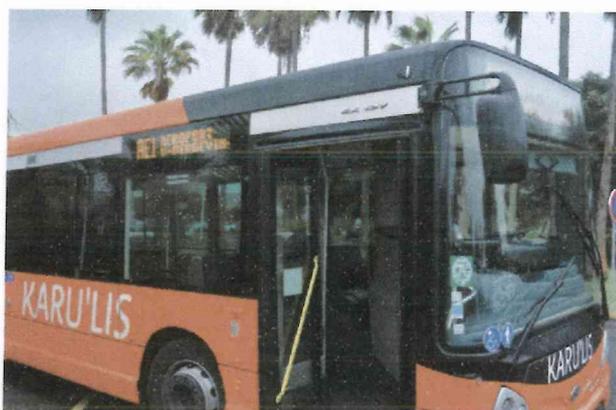
Il est à noter que la redevance de transport urbain n'est plus perçue dans le cadre de la DSP, et nous sommes dans l'attente à ce jour des justificatifs des différents délégataires pour ce qui est des marchés en cours.

Le Syndicat Mixte des Transports propose pour **l'année 2019** les orientations suivantes :

La priorité reste toujours la construction du nouveau siège. Le Syndicat Mixte des Transports pourra ainsi assumer ses missions dans de meilleures conditions. En effet, la collectivité a déjà acquis la parcelle référencée AX 833 sise à Belcourt sur le territoire de la ville de Baie-Mahault – dans le prolongement du centre médical de la zone (valeur de l'acquisition : 482.213,00 €).

De plus, le cabinet MENIGHETTI PROGRAMMATION SAS/PARVIS chargé de l'étude de programmation pour la réalisation du nouveau siège du Syndicat Mixte des Transports, continue sa mission.

✚ LE TRANSPORT URBAIN, SCOLAIRE ET MARITIME



Trois contrats sont en cours d'exécution concernant le transport urbain :

- ❖ Le premier concerne une Délégation de Service Public (DSP) pour les territoires des Abymes, Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault, Gosier débuté le 01/02/2017 ;
- ❖ Le second est un marché sur le territoire de la Désirade débuté le 01/08/2016 ;
- ❖ Le troisième est un marché de transport urbain sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant débuté le 01/02/2018 ;

D'autres marchés sont en cours d'exécution :

- La révision du PDU (l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la révision du PDU & l'évaluation environnementale du PDU révisé) qui a pour but de permettre notamment la réalisation d'abribus, la création de hubs et des parkings relais...
- L'acquisition de poteaux d'arrêt.

D'autres actions demeurent :

- Le déplacement d'une équipe opérationnelle et mobile de contrôleurs urbains et scolaires sur le territoire est toujours en place.
Par rapport à la billettique, les smartphones sont utilisés pour procéder aux contrôles sur tout le périmètre ;
- L'entretien des poteaux d'arrêt.

Pour ce qui est du transport maritime, le Syndicat Mixte des Transports a délibéré en 2018 sur l'exploitation à titre expérimental sur le territoire à la demande de la collectivité régionale.

Pour ce qui est du transport scolaire, qui est géré sur l'ensemble du périmètre, le lancement de nouveaux marchés est prévu car la majorité de ceux-ci prennent fin en juillet 2019 (marchés SMTPCSM2014-04, SMTPCSM2015-02, SMTPCSM2015-05 et SMTPCSM2015-06).

Les ordres de grandeur du service sont les suivants :

	Montants
Transport urbain :	17 265 243.00 €
DSP (B-M ; Abymes ; Gosier ; P-A-P) - hors révision des prix	11 633 107.65 €
DSP(B-M;Abymes;Gosier;PAP) Estimation solde de 2018 (maximum) - hors révision des prix	969 425.64 €
Marché transport urbain DESIRADE - hors révision des prix	68 070.99 €
Marché transport urbain Ste-Anne/St-François - hors révision des prix	4 094 638.70 €
Diverses perspectives	500 000.02 €
Marchés transport scolaire en cours - Prévision :	3 869 842.00 €
Marchés SMT	2 862 188.38 €
Marchés transférés	780 457.38 €
Diverses perspectives	227 196.24 €
	21 135 085.00 €

(Suite)	Montants
Schéma directeur des modes actifs et étude :	1 200 000.00 €
Bus modulaire 100% électrique	1 000 000.00 €
La mise en place de vélos et trottinettes électriques en libre-service dans les communes en compatibilité avec la billettique	200 000.00 €
Etude TCSP	200 000.00 €
Schéma directeur d'accessibilité en tenant compte de la Communauté d'agglomération de la RIVIERA DU LEVANT	50 000.00 €
PDU ; diagnostic et nouveau périmètre	130 985.00 €
Installation d'abribus et de mobiliers urbains	200 000.00 €
Implantation des 4 hubs principaux : Perrin (Les Abymes), Grande Ravine (Le Gosier), Beausoleil (Baie-Mahault), Jabrun (Baie-Mahault)	800 000.00 €
Acquisition module TAD	100 000.00 €
TAD accessible JARRY et zones rurales SMT en gestion directe par le SMT ou le délégataire	1 500 000.00 €
Matériel 2School pour les nouveaux marchés scolaires :	
30 smartphones	10 680.00 €
30 Valideurs	7 200.00 €
10 câbles d'alimentation	348.60 €
Perspectives	600 000.00 €
Etude - divers projets	450 000.00 €

⚡ L'ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES

Afin de répondre de façon optimale aux besoins techniques sur tout le territoire et de faire face à l'augmentation des diverses activités, l'effectif du Syndicat Mixte des Transports doit évoluer.

De ce fait, les recrutements d'un Ingénieur chef, d'un directeur des affaires financières sont envisagés.

La formation des agents est prioritaire. Le Syndicat Mixte des Transports est adhérent au CNFPT.

Ainsi, l'efficacité des agents est favorisée.

De plus, le Syndicat Mixte des Transports étant membre de l'AGIR, il peut bénéficier de formations spécifiques.

Concernant l'action sociale, le Syndicat Mixte des Transports est adhérent au CNAS (Comité National d'Action Sociale).

La cotisation 2018 était de 205 € par agent actif. Elle devrait s'élever à 207 € en 2019.

Le Syndicat Mixte des Transports, comme précisé précédemment, est impliqué dans le contrôle optimal des dépenses. Les dépenses de personnel en fait partie.

↳ **L'ADMINISTRATION / MARCHES PUBLICS**

Des marchés sont en cours d'exécution :

- ✓ La révision du PDU sur le périmètre du Syndicat Mixte des Transports ;
- ✓ Elaboration d'une nouvelle Délégation de Service Public (transport urbain) ;
- ✓ Acquisition de poteaux d'arrêt de bus fixes neufs
- ✓ Exploitation des services de transport public routier urbain sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant
- ✓ Conseil et assistance juridique
- ✓ Recherche et conseil pour l'organisation des déplacements professionnels individuels et collectifs
- ✓ Location longue et courte durée de véhicules particuliers et utilitaire...
- ✓ Marchés de transport scolaire :
 - n° SMTPCSM2014-04 : 14 lots
 - n° SMTPCSM2015-02 : 4 lots
 - n° SMTPCSM2015-05 : 3 lots
 - n° SMTPCSM2015-06 : 2 lots
 - marchés transférés du Département : 11 lots
- ✓ Marché de transport routier urbain de voyageurs à vocation partiellement scolaire sur le territoire de la commune de la Désirade : n° SMTPCSM2015-07
- ✓ Marché de transport urbain :
 - Prestation de services de transport urbain de voyageurs sur le territoire de la CARL : n° SMTPCSM2017-03

Des marchés sont à prévoir :

- Transport scolaire (marchés s'achevant en 2019)
- Fabrication et installation d'abribus
- Aménagement de hubs sur le territoire...

✚ LA COMMUNICATION

Plusieurs actions sont envisagées dans le cadre de nos compétences et ce, dans différents cadres :

✓ *Evènementiel :*

L'objectif du Syndicat Mixte des Transports est la promotion et le développement du transport urbain par bus sur l'ensemble de son périmètre. Les événements qui peuvent être utilisés sont :

- Journée nationale du transport (19 septembre) ;
- Des opérations occasionnelles en partenariat avec les délégataires ;
- Pose de la première pierre du nouveau siège du Syndicat Mixte des Transports

✓ *Actions sur le terrain :*

Ces actions se détaillent par exemple comme suit :

- Des enquêtes de satisfaction ayant pour but d'identifier les axes d'amélioration du service ;
- Des distributions de goodies (petits cadeaux avec le logo du Syndicat Mixte des Transports : autocollants, casquettes, tee-shirts...) ;
- Distribution de flyers ;
- Participation à des opérations promotionnelles du transport sur notre territoire
- Publication et présentation dans les médias des actions du Syndicat Mixte des transports...

✓ *Utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) :*

Cette action passe par la remise à nouveau du site du Syndicat Mixte des Transports, voire par la création d'une page Facebook, twitter...

✚ LE DEVELOPPEMENT DURABLE



L'atteinte de l'objectif du Syndicat Mixte des Transports qui est de réduire l'empreinte carbone et de contrôler ses dépenses et sa consommation de fluides, se manifeste comme suit :

- la dématérialisation des actes administratifs, et des pièces comptables avec le Centre des Finances Publiques ;
- l'utilisation de l'intranet permettant de réduire l'utilisation du papier (notes de service...) ;
- la volonté de valider l'envoi des pièces au Contrôle de légalité ;
- la volonté de dématérialiser les convocations aux différents comités syndicaux et autres réunions en 2019...

↳ **L'INSERTION**

Le Syndicat Mixte des Transports veut développer le transport urbain. Dans ce but, une subvention pourrait être allouée.

L'insertion de jeunes peut être envisagée dans ce cadre. Le Syndicat Mixte des Transports reste maître et initiateur des différentes actions de citoyenneté.

Le public visé dans ces actions de citoyenneté est :

- Jeunes en difficulté ;
- Jeunes démunis ;
- Jeunes en échec scolaire
- Jeunes en situation de handicap...

Ces actions à dimension citoyenne peuvent se résumer comme suit :

- ✦ L'entretien du mobilier urbain ;
- ✦ L'entretien des espaces mobilisés pour le réseau du transport urbain
- ✦ La médiation et la formation...

Lorsque le dossier d'une entreprise ou d'une association est validé, la convention établie finalisera et encadrera les actions à mener.

De plus, en 2017, le Syndicat Mixte des Transports a délibéré sur une mise en place d'un programme d'accueil de travaux d'intérêt général et de travaux non rémunérés.

↳ **L'INFORMATIQUE**

Les dépenses envisagées sont notamment :

- La sûreté et l'amélioration du fonctionnement du système informatique ;
- L'automatisation des processus manuels ;

- La mise en conformité du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)
- le renouvellement et l'acquisition de nouveaux matériels
- Le déploiement du système d'aide d'information voyageurs et du transport à la demande
- Le renforcement de la qualité wifi
- L'augmentation de la qualité de connexion internet
- La qualité de la sauvegarde par un serveur distant

Pour information les investissements acquis seront systématiquement transférables au niveau bâtiment dès sa construction.

L'étude sur l'acquisition de logiciels est en cours afin d'assurer un meilleur service au sein du Syndicat Mixte des Transports (courrier...)

Je laisse à présent place au débat et à ceux qui le souhaitent, d'intervenir.

Ensuite, nous voterons la délibération qui prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire 2019.

Je vous remercie de votre attention.

Baie-Mahault, le 03 décembre 2018

Le Président

Georges DAUBIN

